

Conférence des Églises réformées romandes (CER) et agence de presse Protestinfo

Réactions du Conseil synodal de l'Église réformée vaudoise

Lausanne, le 21.10.2025 – **A la suite de l'annonce par la Conférence des Églises réformées romandes (CER) du licenciement de deux journalistes de l'agence de presse Protestinfo, le Conseil synodal (exécutif) de l'Église évangélique réformée du canton de Vaud (EERV) tient à corriger des allégations erronées qui ont paru dans la presse et qui ont suscité une lettre ouverte : le Conseil synodal de l'EERV n'est jamais intervenu pour empêcher la parution d'un quelconque article de cette agence de presse et n'a jamais demandé le licenciement de journaliste de Protestinfo.**

L'Église réformée vaudoise est membre de la Conférence des Églises réformées romandes au même titre que 5 autres Églises sœurs réformées. La CER comporte 3 départements dont l'un d'eux est Médias-pro qui compte notamment l'agence de presse Protestinfo. Agence de presse avec laquelle l'Église réformée vaudoise collabore régulièrement et depuis de nombreuses années.

Le Conseil synodal réaffirme que, ni par le passé ni aujourd'hui, il n'a tenté par quelque moyen que ce soit d'étouffer, de suspendre, de censurer ou d'interdire un article de cette agence de presse. Le Conseil synodal tient également à préciser qu'à aucun moment, il n'a demandé le licenciement de journaliste.

Le Conseil synodal a écrit un courrier au Comité exécutif de la CER (CECER) le 3 octobre demandant un entretien au CECER à propos de la manière de procéder de l'agence de presse ; entretien qui n'a pas encore eu lieu. (*annexes 2 et 3*)

Ce courrier a été envoyé avant d'avoir connaissance du courriel du 2 octobre du responsable de Médias-pro au CECER à Protestinfo, leur annonçant comme première mesure, un gel de toute publication relative au sujet concerné par l'interview. (*annexe 1*)

Par ailleurs, ledit article a fait l'objet de réponses écrites à l'agence de presse par Laurence Bohnenblust-Pidoux, membre du Conseil synodal, et à aucun moment elle n'a demandé le retrait de l'article. Elle a autorisé à utiliser ses réponses écrites dans l'article.

Laurence Bohnenblust-Pidoux étant également présidente du CECER, elle s'est récusée conformément aux règles de bonne gouvernance et d'éthique des institutions – avant que les membres restant du CECER ne conduisent la procédure menant aux licenciements susmentionnés.

En outre, l'Église réformée vaudoise est engagée depuis plusieurs années dans la lutte contre les abus à la personne, notamment avec le lancement en 2021 du Plan de Prévention et de Protection de la Personnalité (PPPP). Et c'est sur proposition de l'EERV qu'un dispositif de lutte contre les abus à la personne a été intégré à la Convention 2025-2029 qui lie l'Église réformée vaudoise à l'État de Vaud.

Annexes

- *annexe 1 : courriel du CECER (Yves Bourquin) à Anne-Sylvie Sprenger (agence de presse Protestinfo) le 2 octobre 2025, demandant le gel de l'article*
- *annexe 2 : courrier du Conseil synodal au CECER le 3 octobre 2025, demandant un entretien suite aux échanges concernant l'article*
- *annexe 3 : réponse du CECER le 7 octobre 2025 au courrier du Conseil synodal du 3 octobre 2025*

Contact médias

- Philippe Leuba, président du Conseil synodal, philippe.leuba@eerv.ch, 079 206 79 69
- Carole Delamuraz, responsable Office information et communication, carole.delamuraz@eerv.ch, 079 641 66 50

Annexe 1

Le 2025-10-02T18:37:28.000+02:00, Bourquin Yves <Yves.Bourquin@eren.ch> a écrit :

Madame la rédactrice en cheffe, chère Anne-Sylvie,
Monsieur le directeur, cher Paolo,
Madame la responsable RH, chère Christine,

Les échanges récents concernant ce dossier ont atteint un point critique et risquent de compromettre gravement la confiance nécessaire au fonctionnement de nos relations institutionnelles et médiatiques. Le rapport déposé à l'AGCER du 8 septembre rappelait explicitement la nécessité d'éviter ce type de situations.

Afin de permettre la reprise d'un dialogue serein et constructif, je demande comme première mesure un gel de toute publication relative au sujet concerné par l'interview et ce jusqu'à ce que si les conditions suivantes soient remplies :

1. Que les questions soient reformulées de manière neutre (par de question à formulation négative ou d'orientation).
2. Que l'interview soit recommencée dans un cadre serein et structuré.
3. Que les citations soient vérifiées et validées par les personnes concernées avant publication.

Conscient que je suis impliqué à plusieurs titres dans ce dossier :

- membre du CECER et référent médias,
- collègue de la présidente du CECER,
- président d'Église,

j'ai souhaité recourir à un outil externe d'analyse factuelle et neutre (ChatGPT) pour évaluer si les questions posées étaient conformes aux principes éthiques établis dans notre rapport de l'AGCER. Vous trouverez cette analyse en pièce jointe. Elle peut servir de référence factuelle pour chacun-e. Même si la charte n'est pas encore rédigée, les principes définis dans le rapport sont déjà valables.

Je propose que les étapes suivantes soient conduites de manière coordonnée :

1. Reprise calme et structurée de la situation et des échanges auxquels elle a donné lieu, entre vous et moi.
2. Analyse ensemble de la déontologie journalistique dans le traitement du dossier.

3. Publication uniquement si toutes les conditions de neutralité, reformulation et validation sont respectées.

A titre personnel, j'aurais souhaité que Protestinfo - en lien avec l'imbroglie entre les diverses instances - confie dès le départ ce dossier à un autre organe de presse. Un exemple comparable avait d'ailleurs été évoqué lors de la soirée anniversaire du 9 septembre. A l'avenir, lorsque l'implication des personnes interviewées a potentiellement un conflit d'intérêt personnel avec l'agence de presse libre de la CER (ici Laurence Bohnenblust Pidoux, également la présidente de la CER, employeur des journalistes), j'attends que le sujet soit confié à une agence non liée aux Eglises.

Merci à toutes et tous de veiller à ce que les échanges futurs se déroulent dans un cadre de respect, confiance et rigueur professionnelle.

Cordialement,
Yves Bourquin

Yves Bourquin

Président du Conseil synodal

**Vice-président de la Conférence
des Eglises romandes (CER)**

Mobile: + 41 78 754 08 19

Secrétariat: + 41 32 725 78 14

EREN — Conseil synodal

Fbg de l'Hôpital 24

CH-2000 Neuchâtel

www.eren.ch

Au Conseil exécutif de la
Conférence des Églises réformées
romandes

Par mail

Lausanne, le 3 octobre 2025

Demande d'entretien à propos de l'OPM

Madame La Présidente,
Madame, Monsieur les membres du Conseil

À plusieurs reprises, et encore cette semaine, nous avons été scandalisés par les procédés de deux collaborateurs de l'OPM. Une volonté à peine déguisée de piéger l'interlocuteur – par ailleurs conseillère synodale et présidente de la CER, l'élaboration à posteriori de questions manifestement orientées traduisant les préjugés du journaliste, la profération de menaces afin d'obtenir des réponses...

De tels comportements – que rien ne saurait justifier – donnent une image désastreuse de l'OPM et donc de la CER et des Églises membres. De plus, ils ne respectent pas les règles régissant les rapports entre l'OPF et les Églises membres de la CER.
Les échanges, dont vous trouvez copie en annexe, en témoignent.

Dès lors, nous sollicitons formellement la mise sur pied d'une rencontre entre vous et une délégation du Conseil synodal de l'EERV. Cette rencontre devrait se tenir à bref délai.

En restant à votre disposition et en vous remerciant de l'attention que vous prêterez à ces lignes, nous vous adressons, Madame la Présidente, Madame, Monsieur les membres du Conseil, nos salutations les meilleures.

Au nom du Conseil synodal

Philippe Leuba1



Président

Vincent Guyaz



Conseiller synodal

- Annexes mentionnées, aux pages suivantes

Annexe 3

De : Bourquin Yves <Yves.Bourquin@eren.ch>

Envoyé : mardi, 7 octobre 2025 17:43

À : Chancellerie EERV <chancellerie@eerv.ch>; Philippe Leuba
<philippe.leuba@eerv.ch>; Vincent Guyaz <vincent.guyaz@eerv.ch>

Cc : finances@cer-ref.ch; presidence@cer-ref.ch; 'Christine Cand Barbezat'
<conseilrh@cer-ref.ch>

Objet : RE: Demande d'entretien avec l'OPM de la part du Conseil synodal vaudois

Monsieur le Président, cher Philippe,
Monsieur le Conseiller synodal, cher Vincent,

Nous accusons bonne réception de votre courrier, transmis en annexe du courriel de votre chancellerie en date du 3 octobre dernier, et vous en remercions.

Le Conseil exécutif de la CER donnera suite à votre demande de rencontre dans les meilleurs délais.

Cependant, nous vous prions de bien vouloir patienter encore quelques jours : conjointement à votre interpellation, le CECER a décidé d'examiner le dossier de manière approfondie et de prendre certaines dispositions préalables.

Dans la mesure où un membre du Conseil exécutif doit se récuser, le Conseil a confié une partie de ses compétences à Madame Christine Cand Barbezat, responsable RH de la CER.

La délégation chargée de traiter ce dossier sera ainsi composée de Madame Chris Cook, trésorière de la CER et membre du Conseil exécutif, de Madame Christine Cand Barbezat, et de moi-même, en qualité de vice-président représentant la présidence.

Nous reviendrons vers vous d'ici une dizaine de jours afin de convenir d'une date de rencontre.

Dans cette attente, nous vous adressons, Monsieur le Président, cher Philippe, Monsieur le Conseiller, cher Vincent, nos salutations les plus fraternelles.

Yves Bourquin
Vice-président du Conseil exécutif de la CER



Yves Bourquin
Président du Conseil synodal
Vice-président de la Conférence des
Eglises romandes (CER)

Mobile: + 41 78 754 08 19

Secrétariat: + 41 32 725 78 14

EREN — Conseil synodal

Fbg de l'Hôpital 24

CH-2000 Neuchâtel

www.eren.ch